

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2026

Étaient présents : Martine MARCUS , Alain DUVAL, Thibaut VILLEMIN , Guy Hazard , Claudy MALJEAN , Hubert MARCUS , Christophe NICOLAS

Absent : jusqu'à 20 h 45 : Thibaut VILLEMIN

Secrétaire de séance : Claudy MALJEAN

Convocation : 20 janvier 2026

Affichage : 20 janvier 2026

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal , deux rajouts à l'ordre du jour accepté à l'unanimité

DCM N° 1-2026 – Adhésion au Pôle santé du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Meuse

L'adhésion au Pôle santé au travail du CDG permet d'assurer les missions de médecine de prévention , d'ergonomie , de psychologie du travail et d'hygiène et de sécurité

Il revient à notre collectivité de conventionner avec le Centre de Gestion de la Meuse pour pouvoir bénéficier de ce service

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au pôle santé au travail proposé par le Centre de Gestion de la Meuse.
- Autorise le maire à signer la convention d'adhésion au service

DCM N° 2- 2026 – Réhabilitation des étangs - Etude de devis pour recherche ADN de la musaraigne aquatique

Suite à la découverte de Musaraignes aquatiques , La DREAL demande la recherche d'indices de présence de crossope aquatique via des pièges à fèces. Devis qui prend en compte les analyses ADN via le GREGE et l'intervention du GEML pour l'installation des pièges.

(toujours subventionnée à 80 % par l'Agence Rhin-Meuse)

Mise en œuvre des pièges , relevés et envois des fèces , analyse ADN des fèces

Pour un montant total de 5337.29 € HT soit 6404.75 € TTC

Le Conseil Municipal vote ce devis avec 6 voix pour et 1 abstention

DCM N°3 - 2026 – « Village d'Avenir » Etude de devis pour une étude de sol pour conception d'ANC

Madame Le Maire présente le devis transmis par le maître d'œuvre concernant la réalisation d'un sondage de sol en vue de l'installation d'une station d'épuration avec rejet en puits perdu. La solution initialement envisagée consistait à raccorder cette station à la conduite principale de la Grand'Rue, pour laquelle un devis d'un montant de 40 056 € HT avait été établi. Afin de réduire les coûts, une seconde solution est désormais étudiée. Elle porte sur une proposition technique et financière relative à une étude de conception d'un dispositif d'assainissement non collectif, ayant pour objectifs de déterminer :

- l'aptitude du sol à assurer l'épuration et la dispersion des effluents ;
- les caractéristiques du site et du milieu environnant ;
- les caractéristiques des bâtiments ainsi que leurs usages

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Approuve l'étude de sol dans le cadre du programme « Village d'Avenir », en vue d'un projet d'assainissement avec rejet dans un puits perdu, présenté par ISCEO pour un montant de 2 388€ TTC,

DCM N°4 -2026 – Demande de subvention du Collège des Avrils à Saint -Mihiel pour des voyages scolaires

Madame le Maire fait état de la demande du collège des Avrils sollicitant une subvention afin de soutenir l'organisation de deux voyages de découverte à destination des élèves.

1. Voyage en Italie

Ce séjour a pour objectifs :

- la découverte de la Rome antique ;
- la visite de musées ;
- la découverte des sites archéologiques d'Herculanum et de Pompéi ;

- la découverte de la ville de Naples.

La participation financière restant à la charge des familles s'élève à 430 euros par élèves .

2. Séjour à la montagne

Ce voyage a pour objectifs :

- la pratique du ski ;
- la découverte de paysages et de modes de vie différents ;
- l'apprentissage de la vie en collectivité.

La participation financière restant à la charge des familles est de 484 euros par élève.

Trois élèves de notre commune sont concernés

Le Conseil vote à 6 voix pour , l'attribution de cette subvention pour un montant de 300 € par élève

DCM N°5 -2026 – Taxe pour les chemins : tableau de recensement et Enquête publique

Vu les articles L.161-6-1 et R 161-11-1 à R161-11-4 du Code Rural et de la pêche maritime ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2331-11

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2025 ,décidant le principe d'instituer une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux

Vu le Code des relations entre le public et l'administration , notamment les dispositions relatives à l'enquête publique

Le Conseil Municipal avec 6 voix pour , décide le recensement des chemins ruraux de la commune , inventaire donnant lieu au tableau comportant chemin par chemin , les informations suivantes :

- L'indication de son numéro ,
- la désignation ,
- la description ,
- la géo-référence du point où il commence et celui où il finit
- sa longueur sur le territoire de la commune , sa largeur

ainsi que les plans de situation et l'enquête publique relative à l'établissement de la taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux de la commune qui portera sur :

- la liste des chemins ruraux concernés
- la liste des propriétaires bénéficiaires ,
- le projet de répartition de la taxe par propriété

Instauration d'un règlement intérieur du Conseil Municipal

Madame Le Maire propose d'établir un règlement intérieur du Conseil Municipal afin de pouvoir tenir les séances avec tous les moyens numériques notamment la visio-conférence .

Le Conseil Municipal propose de revoir ce règlement avec la prochaine équipe municipale

Rajout à l'ordre du jour : DCM N°7 - 2026 – Proposition d'une ligne téléphonique mobile pour la mairie

Madame le Maire présente une solution de ligne mobile fournie par ORANGE, proposée à notre demande afin de pallier l'accessibilité limitée du secrétariat et de la ligne fixe, disponibles seulement deux fois par semaine. Le téléphone pourra ainsi être transmis à un membre du Conseil Municipal en cas d'absence de la secrétaire ou du Maire (actuellement l'abonnement pro est de 54.00 € HT par mois soit 64.80 € TTC

Première offre : Internet + 1 Forfait mobile INITIAL appels illimités + 5Go de Data Mobile + Cyberprotection (achat du téléphone mobile Samsung A17 5G 99€90 HT) pour un montant mensuel de 88,00 € HT

Deuxième offre : Internet + 1 Forfait mobile EQUILIBRE appels illimités + 250Go de Data Mobile + Cyberprotection (achat du téléphone mobile Samsung A17 5G 1€ HT))

Le Conseil Municipal se prononce pour la première offre à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour : DCM N°6 - 2026 – Devis d'entretien de la toiture du bâtiment de la Mairie

Suite à la proposition de devis pour le démoussage de la toiture lors de la réunion du CM du 8 décembre 2025 , l'artisan LEMOINE nous avait signalé la nécessité de prévoir la pose de closoir en zinc sous les tuiles faitières car celles-ci ont été scellées au mortier qui est en train de se dégrader et pourrait être la cause de futures infiltrations

Il nous présente un devis pour le démoussage et la pose de closoir en zinc pour un montant total de 4734.26 €HT soit 5681.11 €HT

Le conseil municipal vote ces travaux à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

-Lors de son passage pour l'entretien de l'horloge ,le technicien de l'entreprise CHRETIEN , nous a signalé :

- * l'insalubrité du clocher de l'église de Senonville
- *la nécessité de mettre l'installation électrique aux normes
- * le moteur de la cloche n°2 est vétuste

-Infos : nouvelles propositions du Chantier -Ecole pour l'année 2026 : évolution des tarifs concernant les travaux d'entretien des espaces verts par le Chantier-Ecole

-« **Coup de pouce rural** » : suite au dépôt de notre dossier pour la rénovation des vitraux des églises de Varvinay et Savonnières , nous avons l'autorisation de démarrage anticipée des travaux mais cette autorisation n'est pas un engagement d'accord de la subvention

Les tarifs de l'entreprise choisie seront maintenus jusqu'en mars ; le Conseil demande à Madame Le Maire de se renseigner sur la prochaine date de la commission d'attribution de cette aide.